



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 décembre 2009

Original : français

Lettre datée du 30 décembre 2009, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1646 (2005), adoptée le 20 décembre 2005, par laquelle le Conseil de sécurité a décidé, dans le prolongement de sa résolution 1645 (2005) adoptée le même jour, que les membres permanents énumérés au paragraphe 1 de l'Article 23 de la Charte des Nations Unies seraient membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix et qu'il choisirait chaque année deux de ses membres élus qui feraient également partie du Comité d'organisation.

Je vous informe donc qu'à l'issue de consultations tenues le 29 décembre 2009, les membres du Conseil ont décidé de désigner le Gabon et le Mexique, deux de ses membres élus, comme membres du Comité d'organisation pour un mandat d'un an qui se terminera à la fin de 2010.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Michel **Kafando**

